

Réf : DCM/2017/n° 66/7.1/14-09/1

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 23 | 27 |

Date de la convocation : 04-09-2017

Date de l'affichage : 07-09-2017

OBJET :

**AVIS CONFORME DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT
PAR LE CCAS.**

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le quatorze septembre à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

M. NEPOTY à G. TRAUJLET

V. BONVICINI à A. MOLLUNA

H. THELENE à N. THEODOSE

C. BERTINI à O. BERTRAND

Absents : S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Le centre social d'AIGUES-MORTES a décidé de contracter un prêt à taux fixe de 80 000€ afin de financer les travaux de réhabilitation du centre social, rue Gambetta, auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc. Cet emprunt contracté sur le budget du CCAS le sera aux conditions principales suivantes :

- Montant du Prêt : 80 000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Périodicité des échéances : échéances annuelles
- Amortissement constant du capital
- Taux d'intérêt annuel : 1.55 %
- Frais de dossier : 120 €
- TEG : 1.58 %

Conformément à l'article L2121-34 du Code Général des Collectivités Locales, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis conforme favorable à cette demande de financement

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

Pour : 22. Contre : 5 : C. BONATO, F. LABARUSSIAS, A. BONNET, R. BOUTELLE, G. BER.

- émet un avis conforme favorable à cette proposition

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 15.09.17
- date d'affichage : 15.09.17